



Échange de permis de conduire refusé

Par **blacknet**, le **12/04/2010** à **13:40**

Bonjour tout le monde
Mon problème c'est que j'ai déposé mon dossier d'échange de permis de conduire Centrafricain et la bonne dame m'a demandé d'attendre 4 semaines et aujourd'hui 7 semaines sont passées je suis allé à la préfecture, ils m'ont dit que ma demande d'échange de permis a été refusée que j'aurai bientôt le motif dans ma boîte aux lettres. N.B: Je suis rentré en France en 2006 avant je faisais la conduite accompagnée dans mon pays d'origine et mon permis vient de sortir dans mon pays en 2008 quand je suis en France. Expliquez-moi s'il vous plaît qu'est-ce que je dois faire pourtant je conduis bien en France. Merci d'avance pour vos réponses et bonne journée.

Par **Tisuisse**, le **12/04/2010** à **19:09**

Bonjour,
Vous conduisez bien en France mais vous conduisez sans permis. Vous devez donc vous inscrire dans une auto-école et passer votre permis français, code et conduite.

Par **citoyenalpha**, le **13/04/2010** à **14:15**

Bonjour
vous déclarez être entré en France en 2006
vous étiez en conduite accompagnée
n'avez pas obtenu le permis centrafricain en 2008
Suivant vos propos vous n'avez pas obtenu votre permis centrafricain avant de résider en France. Or un ressortissant étranger ne peut obtenir l'échange de son permis obtenu à l'étranger qu'à condition de l'avoir obtenu avant la délivrance de son premier titre de séjour.
En conséquence votre échange de permis ne peut s'effectuer. Vous devrez passer le permis français si vous souhaitez être

autorisé à circuler sur les routes françaises.rnrnRestant à votre disposition

Par **jack**, le **06/02/2012 à 09:33**

mon probleme est different !!rnen faite , j'ai un permis de conduire obtenu en centrafrrique alors que je reside deja en france !!rnje suis en france depuis 3 ans et j'ai deja renouveler mon titre de sejour 3 fois !! mon pernis a été obtenu lors de mes denier vacances.... peut t'on changer mon permis en france par un permis français ?????

Par **Tisuisse**, le **06/02/2012 à 10:46**

Bonjour,rnrnVous aviez 1 an, à compter de votre première entrée en France, pour échanger votre permis centrafricain par un permis français, sous réserve que ce permis centrafricain soit reconnu par la France. Donc, aujourd'hui, si vous conduisez, vous êtes sans permis valable sur le sol français.